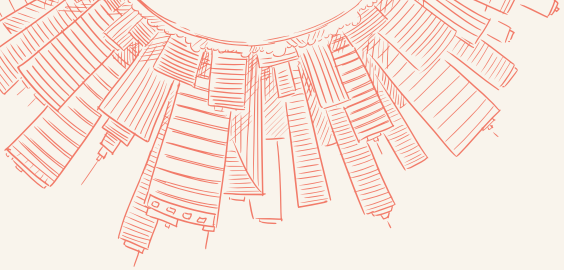

RÉSIDENCE ACCUEIL

Pussay, Essonne (91)

Cette résidence accueil, implantée sur la commune de **Pussay**, est gérée par l'association médico-sociale **ALVE** (Accompagnement Lieux de Vie Entraide). Ancienne maison de retraite, l'opération de réhabilitation a permis de développer des locaux modernes à partir d'un bâti existant. L'ensemble résidentiel comprend également un **logement d'insertion** et un local dédié à l'accueil d'une antenne local du SAVS de l'association.

PROPRIÉTAIRE : SNL - PROLOGUES
GESTIONNAIRE : ALVE

SOLIDARITÉS NOUVELLES LOGEMENT
PROLOGUES

ALVE

A.L.V.E

L'association ALVE est une association médico-sociale **spécialisée dans le suivi et l'accompagnement des personnes faisant l'expérience de troubles psychiques.** Elle soutient les personnes dans l'exercice de leurs droits, dans le suivi de leur santé et dans leur projet d'habiter. Elle a été créée en 1991 par des proches aidants et par des professionnels de santé.

Son action se déploie aujourd'hui dans différents départements français, dont **la Seine-Et-Marne et l'Essonne** (territoire de création de l'association) en Île-De-France. Elle est aujourd'hui gestionnaire de plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux mais aussi de six résidences accueil dont deux en région francilienne. Elle soutient ainsi l'**accès et le maintien dans le logement** avec à la fois des dispositifs de logement accompagné et des services d'accompagnement.

L'action de l'association repose sur les **principes d'autodétermination et d'autonomisation** des personnes dans leur accompagnement.

Affil

CONTEXTE, GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PROJET

La résidence accueil de Pussay a ouvert ses portes en 2014. Ce projet fait suite à l'**initiative de la commune** qui a souhaité dès 2009 développer une structure sociale dans les locaux de l'ancienne maison de retraite. En lien avec le bailleur social SNL-Prologues, l'association ALVE a proposé ce projet de résidence accueil. La commune s'est impliquée dès le montage du projet et tout au long de son développement.

L'opération de réhabilitation a pris la forme d'une **restructuration intérieure** pour proposer des logements indépendants avec kitchenette et sanitaires privatifs. Elle a aussi permis une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, la création d'espaces communs, l'aménagement du bureau d'accueil, et le ré-aménagement extérieur (jardin, terrasse).

FINANCEMENTS

Pour le projet immobilier : PLAI - subventions de la Région, de la Caisse des Dépôts et Consignation, du Département et de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

Pour le fonctionnement : financement de l'Etat à hauteur de 19,50€ par jour et par résidant. Cette dotation est en vigueur pour l'ensemble des résidences accueil en France.

TYPE DE BÂTI ET LOGEMENTS

L'ensemble résidentiel compte un bâtiment principal et un bâtiment secondaire donnant sur la même cour intérieure. Le bâtiment principale comprend :

- Les **21 logements meublés** de la résidence accueil (18 logements individuels, 3 pour couple) ;
- Un **logement social d'insertion** (T4) avec une entrée et un jardin indépendants, géré en direct par SNL.

Le bâtiment secondaire, qui se situe juste en face, accueille l'antenne locale du SAVS l'Appr'Hoche (Juvisy 91) qui est également portée par Alve. A l'étage, un logement aménagé de type T4 est mis à disposition des stagiaires d'une exploitation maraîchère locale.

ESPACES COMMUNS

La principale pièce commune est située au rez-de-chaussée, elle est en accès libre pour les résidants. Il s'agit d'**une cuisine partagée, ouverte sur un grand salon équipé.** La résidence compte également **un bureau pour les animateurs sociaux** et une laverie à usage libre. La résidence est ouverte sur une grande cour intérieure et sur un jardin partagé. Un **potager est conjointement géré** par les résidants et par les animateurs sociaux.

PUBLIC ET ORIENTATION DES PERSONNES

Parmi les vingt-quatre places disponibles, **six sont réservées par l'Etat**, avec des orientations SIAO. Pour le reste, une place est réservée par **le Département,** et les 17 autres font l'objet d'orientations par une diversité de prescripteurs directement auprès de l'association.

Les résidants, en majorité des hommes, sont **de tout âge, même si** les professionnels notent **un rajeunissement des personnes admises**. Tous ont une reconnaissance de handicap par la MDPH, en conséquence la majorité bénéficie de l'allocation pour adultes handicapés. Une petite minorité est en emploi et bénéficie d'un revenu du travail.

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

Deux animateurs sociaux sont présents à temps plein sur la structure, ils ont tous les deux des expériences préalables dans le médico-social. Ils **travaillent en binôme sur l'amplitude 9h-17h** ce qui correspond aux besoins des résidants. Ces horaires restent modulables en fonction des événements particuliers. Ils assurent l'accompagnement de proximité des résidants, avec notamment l'animation de la vie collective, la régulation de la vie quotidienne, la veille au bon entretien des lieux, ainsi que l'entretien des liens avec les partenaires extérieurs. Leur action repose sur **une présence bienveillante et sur la création de liens sociaux entre les résidants.**

Aux côtés des animateurs sociaux, **la directrice du SAVS et de la résidence veille à la cohérence du projet et à la qualité de l'accompagnement.** Elle est présente en appui des équipes lors de temps forts ou de situations complexes. Elle organise aussi les évolutions nécessaires, en lien avec les besoins repérés sur le terrain et les orientations de l'association.

Sur les horaires où aucun professionnel n'est présent, **une astreinte mutualisée** avec d'autres dispositifs de l'association est disponible pour les urgences.

"L'accompagnement en résidence accueil, c'est faire vivre le collectif, faire en sorte que les personnes puissent se rencontrer, se connaître, que les locataires puissent s'accompagner sur la paire aidance, faire en sorte qu'ils ne soient pas dépendants des professionnels. C'est aussi accompagner vers l'extérieur, trouver des repères et des ressources (...)".

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

La vie collective est composée d'**une diversité d'événements** à la résidence ou à l'extérieur : petits déjeuners partagés, activités manuelles, sorties culturelles, jardinage, etc. La dynamique collective repose sur un travail constant de mobilisation porté par l'équipe, pour favoriser l'appropriation des temps collectifs par les résidents, dont la participation peut être hétérogène. Le planning des activités est élaboré avec les résidants et disponible de manière hebdomadaire à l'accueil de la résidence. Une **réunion des locataires** est organisée par ailleurs tous les deux ou trois mois pour évoquer la vie du collectif. C'est à cette occasion que les animateurs peuvent tenir compte des demandes et propositions des résidants. L'**entretien des parties communes** est aussi organisé de manière collective. A intervalle régulier, une personne est responsable du ménage dans les couloirs ou dans la buanderie.

PARTENARIATS

AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Environ **la moitié** des résidants a un suivi par le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de l'association qui a un **bureau dédié dans l'enceinte de la résidence**. Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) est rattachée à ce SAVS, elle intervient sur les questions de budget, de gestion de logement, de santé et d'accès aux droits pour les personnes faisant l'objet de ce suivi. En plus, **une coordinatrice du SAVS et de la résidence est mobilisée.** Elle appuie les professionnels de la résidence pour l'organisation globale ainsi que pour le lien avec les professionnels du social et du sanitaire, favorisant ainsi une fluidité et une cohérence dans le fonctionnement.

AVEC LA PSYCHIATRIE

Lors de l'implantation du projet, **un accord a été passé avec l'ensemble des CMP mobilisés dans le suivi des résidants avant leur entrée dans la résidence,** afin qu'ils conservent leur suivi après admission dans la structure. En effet, le CMP de secteur (Etampes) n'est pas en mesure d'absorber l'arrivée de vingt nouveaux patients. De ce fait, seule une petite minorité de résidants dépend aujourd'hui de ce CMP. Cet accord permet d'assurer la continuité de l'accompagnement de chacun mais multiplie les temps de transport pour les résidants ainsi que le nombre d'interlocuteurs pour les animateurs.

AUTRES PARTENARIATS :

Professionnels de santé :
Des **aides à domicile de l'ADMR** sont régulièrement présentes pour une partie des résidants. Le **cabinet infirmier** de la ville voisine intervient autant que de besoin. Dernièrement, **le cabinet médical local** est aussi un interlocuteur privilégié pour les résidants n'ayant pas de médecin généraliste.

Services de tutelle / mandataires judiciaires : partenaires identifiés pour la gestion des ressources et les décisions administratives

Maraîchers : en contrepartie de la mise à disposition d'un logement pour les stagiaires, l'association maraichère locale fournit un panier de légumes frais chaque semaine au bénéfice des résidants. Les stagiaires logés participent parfois aux activités communes, contribuant à l'ouverture de la résidence sur son environnement rural.

CCAS : le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pussay** est un partenaire de proximité essentiel, il facilite les démarches administratives de certains résidants, relaie les informations locales utiles et soutient l'insertion des résidents dans la vie de la commune. Ce partenariat incarne la volonté partagée de favoriser l'inclusion et la citoyenneté des résidants dans leur environnement.

Le GEM "Rencontre et Partage" (Etampes) : partenaire précieux pour favoriser l'ouverture sociale des résidants, encourager les liens entre pairs et proposer des activités accessibles.